

**Association des parents d'élèves de l'Ecole Communale
d'Hennuyères**

Procès verbal de la séance du 18 septembre 2019

Présents : Mr Joseph Trenson, Mme Gwendolyne, Mme Sophie

Membres AP : Nicolas Jacquet, Bénédicte Mélon, Isabelle Beaussart, Stéphanie Herman, Séverine Verlinden, Sylvie Themelin, Coeckelberghs Quentin, Joris Jeremy, Michel, Dorothee Vatin, Anne-Elisabeth Holef, Clarisse

Membres amicale : Sandrine Flament, Vero Bortels, Manu Quivron,

1ère partie à 19h30 : Election du comité et de l'amicale

1. Election du comité AP/Amicale: élection par vote écrit
Président AP/Amicale: Nicolas Jacquet
Vice Président Amicale : Quentin Coeckelberghs
Vice Président AP/amicale : Jeremy Joris
Trésorière : Isabelle Beaussart
Secrétaire/Vice Trésorière AP/amicale: Stéphanie Herman
Vice Secrétaire : Séverine Verlinden

2ème partie : en présence du Directeur et de l'équipe éducative

- Réunion AP/Amicale : présentation de l'organisation et du calendrier.
- Explication du principe de l'AP :
 - Pour permettre le dialogue entre l'école et les parents d'élèves dans un souci de bien être pour tous les enfants de l'école.
 - Les cas individuels et particuliers ne sont pas présentés en AP. Dans ce cas, il faut aller voir la direction en direct.
 - Pour les festivités, les enseignants et les membres de l'AP vont travailler ensemble : ce sera le cas pour 2 projets précis : le souper spaghetti et la fancy fair.

- Rentrée scolaire :

Dans les classes maternelles : Cette année, il y a du changement dans la répartition des classes. En effet, avec l'arrivée d'une nouvelle école à Rebecq, certaines familles de ce village ont quitté l'école. Il y a donc une perte d'un mi-temps en maternelle. Il y a donc 1 classe de 1^{ère} accueil, 3 classes de 1/2^{ème} maternelle de 18 enfants et 2 classes de 3^{ème} maternelle.

Décret sur la gratuité scolaire : à partir de cette année, la communauté française va investir pour amener la gratuité totale dans les classes. Pour cette année, la circulaire investit uniquement pour les enfants de 1^{ère} maternelle. Chaque année,

le décret s'étendra à une classe supplémentaire. Le budget pour la classe a considérablement augmenté mais l'école doit garantir la gratuité totale pour les classes concernées. L'école peut juste demander un cartable et un plumier (vide) ainsi que des lingettes et un vêtement de rechange. De plus, par année scolaire, l'école ne peut pas demander plus de 45 euros pour toutes les activités « ludiques ». Les abonnements sont interdits, ils ne peuvent donc plus être proposés. Pour les classes vertes, le budget pour les années maternelles ne pourra pas dépasser 100 euros.

Dans les classes primaires : Il y a 250 enfants. Il y a dorénavant 13 classes pour pouvoir accueillir toutes les classes. La bibliothèque a été convertie en classe. Monsieur Régis a pris en charge les 4/5^{ème} afin de développer des projets de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire : la mobilité, 0 déchet dans les cours,

- Projets de l'année :

Cette année, l'accent sera mis sur l'aménagement des cours. Rien n'est encore décidé mais des projets vont s'y développer rapidement et l'argent récolté, il y a 2 ans, y sera investi : des tracés au sol, ...

Si besoin, l'école se tournera vers l'AP pour demander une aide financière.

- Le plan de pilotage: C'est un plan qui va permettre de piloter l'école pour les 6 ans à venir. Le travail a commencé en avril dernier.

3 phases :

- Les forces et faiblesses de l'école
- Analyse des forces et faiblesses
- Identifier la racine de ces faiblesses
- Identifier 3 à 5 objectifs maximum pour remédier aux faiblesses.

Les associations de parents seront investies dans le projet.

L'année dernière, les parents, les enseignants et les enfants de 5/6^{ème} primaire ont été consultés pour avoir des appréciations. La direction aura le résultat sous forme de points. Les résultats seront comparés avec 2 autres écoles de même niveau.

A partir de janvier, le conseil de participation devra être tenu au courant de ce qui sera mis en place et du plan de pilotage. L'année prochaine, l'école devra expliquer les avancées.

Il n'existe plus les « inspecteurs ». Par contre, il y aura des DCO (délégué au contrats et objectifs) qui seront là pour voir si les objectifs sont bien atteints.

- Classes de dépaysement :

Certains parents éprouvent des difficultés pour payer les classes de dépaysement. L'école reste attentive à cela car en temps qu'école communale, tous les enfants doivent pouvoir partir.

- Classe de mer pour les 1^{ère}
- Classe sportive pour les 3^{ème}
- Classe de ski pour les 6^{ème}

- Disney : pour les 3ème et 4ème primaire.

L'AP intervient pour 80 euros/enfant pour le ski et 10 euros/enfant pour les 2 autres classes de dépaysement.

- Organisation des repas du midi/traiteur:

Le traiteur reste le même que l'année passée mais le traiteur va cuisiner sur place.

- Souper spaghetti:

- Il va y avoir une réunion entre l'AP et les enseignants pour discuter de l'organisation de la festività, notamment pour répartir les forces entre les jours.

- Divers:

- Il y a une réelle volonté de la direction et de l'équipe éducative pour travailler avec les membres de l'AP et s'investir dans les festivitàs.
- Les cours de néerlandais : il manque une des profs/ les 3 => il y a des difficultés pour l'organiser pour le moment.
- Il faut faire attention au poids des cartables.

3ème partie :

1. Présentation de l'AP et accueil des nouveaux parents.

2. Les festivitàs :

- Le souper spaghetti sera cette année à Halloween. Une première réunion pour préparer la festività est prévue le lundi 24/09 à 19h30 à l'école. Pour le 5 octobre, les tous cartables doivent être prêts.